Informations Régionales

Farines fraudées

A LA MADELEINE

Un minotier mettait 3 à 4 pour cent de farine de riz dans son froment. — Il y gagnait plusieurs milliers de francs par jour.

La nouvelle que nous avons publiée hier, qu'un minotier avait reçu une visite judiciaire dans son usine et que des échantillons de farine avaient été prélevés a produit à Lille une grosse émotion.

Nous donnons aujourd'hui des détails complémentaires et définitifs sur cette affaire qui a jeté une certaine perturbation sur le marché.

L'information extraordinairement grossie d'un journal du matin disant que le meunier visé livrait au commerce une farine composée de 40 % de farine de riz et de maïs contre 60 % de froment, avait jeté l'alarme chez certains. Il est bon de rassurer les esprits et si il y a un événement très alarmant au point de vue probité commerciale il convient de rassurer la population au point de vue des conséquences sanitaires de cette fraude.

L'ENQUETE

M. Deblé, juge d'instruction s'était rendu il y a quelques jours à La Madeleine, sur la plainte d'un boulanger d'Houplines.

Il se fit introduire dans l'usine et préleva six échantillons dans les approvisionnements des magasins et la farine en court de manipulation.

Le boulanger avait déjà fait analyser des échantillons de la farine qu'il avait reçu du minotier de La Madeleine. M. Herpin, directeur du Laboratoire de la chambre syndicale des Boulangers de Paris, avait reconnu que le froment était bien mélangé de riz.

Ces six échantillons ont été transmis au Laboratoire municipal à fin d'analyse. M. Bonn, directeur du Laboratoire ,a examiné *ces prélèvements*.

Sur les six échantillons de farine de froment, deux seulement ont été reconnus *comme contenant 3 à 4 % de farine de riz*.

Pour fixer l'esprit de nos lecteurs sur l'étendue de la fraude et des bénéfices que pouvait réaliser le minotier, nous avons tenu, à nous renseigner sur les prix des farines.

La farine de froment se vend actuellement 34 fr. les 10 kilogs et celle de riz, 21 fr. Le minotier pouvait fournir par jour une *moyenne de 50 à 60.000 kilogs*. On juge de la petite fortune qui se réalisait en peu de temps avec un tel système.

C'aurait été par jour, près de 7.000 fr. que le minotier mettait dans sa poche.

LES CONSEQUENCES

Quant au préjudice il n'existe pas dans la nocivité du mélange. La farine de riz est absolument inoffensive. La fraude du minotier n'existe que sur la qualité et le prix. C'est d'ailleurs déjà très suffisant.

Le minotier tombe sous le coup de la loi du 1 er août 1905 sur la repression des fraudes dans le commerce des denrées alimentaires. Il y a eu à Paris, devant le Tribunal correctionnel, 8e chambre, un minotier condamnés déjà pour avoir introduit dans sa farine 3 % de riz ,ce qui est au *moins le cas actuel*.

L'Affaire du Recrutement de Lille

C'est le 7 juin prochain que vont comparaître devant la Cour d'assises du Nord, Beaurain et Noteau, inculpés comme on sait dans l'affaire de faux en écritures du recrutement de Lille.

Beaurain aura pour défenseur Me Dubron, Noteau sera défendu par Me de Lauwereyns. *Les débats de cette affaire seront sûrement* très intéressants, ce scandale ayant eu un grand retentissement dans la région.

ACCIDENT MORTEL A LENS

Un chauffeur de l'Usine de la Compagnie des Eaux est tué par sa machine.

Le mécanicien chargé de la conduite des machines élévatoires de la compagnie des eaux de Lens quittait son travail hier à midi pour aller dîner et laissait la surveillance de ces machines au chauffeur Eugène Gense.

Lorsque vers une heure, le mécanicien revint, il trouva gisant sur le sol, le haut du corps engagé sous le bâti de la machine, son chauffeur qui ne donnait plus signe de vie. Il se précipita vers lui, le tira en arrière et recula d'horreur en voyant que le malheureux avait le crâne fracassé.

De l'enquête à laquelle l'autorité s'est livrée pour établir les circonstances dans lesquelles le chauffeur a été tué, il est permis de supposer qu'ayant glissé sur le sol, l'ouvrier sera tombé sur le volant de la machine dont un des rayons lui aura brisé le crâne.

Le malheureux Gense était âgé de 23 ans; il était marié depuis cinq semaines seulement et habitait dans les bâtiments mêmes de l'usine.

Une catastrophe à Bohéries

Un incendie formidable détruit une fabrique de tissus. — 800,000 francs de dégâts.

Un formidable incendie vient de détruire de fond en comble à Bohéries (Aisne), l'ancienne abbaye de Longchamps, transformée et occupée par les usines de tissus, lainages et nouveautés Saulnier, Monthéard et Cie.

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers une heure du matin, le concierge fut brusquement éveillé par une lueur éclatante. Il aperçut la flamme au-dessus de la chambre des générateurs.

Il se précipita vers la maison d'habitation, qui forme la grande façade des bâtiments, le château, — comme on l'appelle, — et réveilla M. Saulnier.

Le sinistre fut foudroyant de rapidité. En 50 minutes, les flammes avaient, excitées encore par un vent très vif, anéanti complètement les toitures, redescendaient par les poutres, les bois et les planchers.

Lorsque les premiers, les pompiers de Longchamps arrivèrent, trois quarts d'heure après, il ne fallait plus songer qu'à protéger la partie de derrière des constructions, séparée du reste par une vingtaine de mètres, et les pavillons.

Tout a été détruit : on évalue les pertes, au moins à 800,000 francs.

Explosion de dynamite à Dunkerque

Un grave accident s'est produit hier vers 4 heures de l'après-midi aux travaux du canal de dérivation au pont Royal.

Les ouvriers qui travaillent à la démolition des blocs de maçonnerie emploient pour faire cette besogne des cartouches de dynamite grosses comme des bougies qu'ils font exploser à distance.

Un barrage en bois et une couverture empêchent actuellement les débris de voler au loin.

Les précautions d'usage n'ont-elles pas été prises ?

Quoi qu'il en soit, un ouvrir d uport, qui passait près du cabaret Damman,rue Royale a été atteint à la tête par une brique projetée avec d'autres débris au cours d'une explosion.

Le malheureux, un nommé Julien Bommel, âgé de 47 ans, demeurant rue des Bassins, a été transporté à la pharmacie de la Croix de Genève, place du Palais de Justice, où le docteur Robert lui a prodigué les meilleurs soins.

Bommel perdait son sang par une large blessure, une des grosses veines du crâne était complètement sectionnée.

Le commissaire de police de la Basse-Ville a été chargé d'ouvrir une enquête sur cet accident.

Les Ecoles Normales de Douai

On reparle du transfert. — Dans l'affirmative le citoyen Goniaux, député, interpellera.

Si nous en croyons les journaux locaux, la question du transfert des Ecoles Normales de Douai à Lille, reviendrait sur le tapis.

Cependant à la suite de la dernière entrevue qui eut lieu à la veille de la ratification d'achat du couvent d'Esquermes, M. le Préfet assura à nos représentants qu'il abandonnait tout projet, non seulement du transfert d'une partie des Ecoles Normales actuelles, mais renonçait même à toute idée de création à Lille de l'Institut Pédagogique, à la condition toutefois, que le conseil municipal prit l'engagement.

1. De fournir dans la ville de Douai, gratuitement, le terrain qui sera jugé nécessaire par le ministre de l'Instruction publique pour l'installation d'une seconde école normale d'institutrices.

2. De contribuer pour un tiers dans la dépense de construction.

Les mêmes engagements devant être pris pour le cas où la création d'une deuxième école normale de garçons deviendrait nécessaire.

Cet engagement pris dans une séance du conseil municipal de Douai, on a donc tout lieu de s'étonner à présent des nouveaux bruits en circulation.

Nous avons pu rencontrer le citoyen Goniaux, député de Douai, de retour de Paris. Il a partagé notre étonnement et nous a affirmé qu'au cas où ces bruits seraient fondés, il interpellerait dans une des prochaines séances, le ministre de l'Instruction publique à ce sujet.

Nous nous garderons bien de faire de cette affaire une question politique, n'ayant en vue que les intérêts de la ville de Douai.

Souhaitons que certains journaux locaux nous suivent dans cette ligne de conduite.

Le Crime de Croix

Arrestation d'un nouvel inculpé à Bruxelles

M. Vérin, juge d'instruction, a fait prendre des renseignements sur l'emploi du temps de Bernard Lucas, inculpé d'assassinat suivi de vol dans la nuit du 31 décembre 1906.

Bernard Lucas prétendait avoir passé la nuit dans un estaminet de Roubaix, dont il avait donné l'adresse.

Le cabaretier, interrogé, a répondu qu'il se pouvait fort bien que l'inculpé soit venu dans son établissement, mais qu'il ne pouvait dire à quelle heure il en était sorti.

Quant à l'alibi donné par sa sœur Léonie Lucas, qui prétendait être à cette époque à Lens avec son amant Vankeysbeck, aucun renseignement n'a pu en confirmer la véracité.

QUATRIEME BANDIT

Quelque temps après l'arrestation de la famille Lucas, une nouvelle dénonciation arriva au parquet de Lille désignant un sieur Gustave Herr, né le 15 août 1879 à Flers (Nord), lequel avait reçu, écrivait-on, une part de l'argent et des objets volés. Gustave Herr habitait Roubaix à cette époque. Quelques jours plus tard, il disparut avec sa femme *Léonie Pommelaere, née à Lannoy* en 1878.

L'enquête révéla qu'il était parti pour Anvers. Des policiers français partirent pour cette ville,en compagnie de M. Sneyers,agent judiciaire à Bruxelles. Gustave Herr est rensidéré comme étant un dangereux *repris de* justice, expulsé en septembre 1904. Après de minutieuses investigations, l'agent Sneyers *finit* par découvrir l'établissement cù Herr avait logé pendant quelques jours à Anvers. C'était un hôtel de la rue du Retranchement. Le propriétaire déclara que cet homme, qui se faisait appeler Victor Cartier, — le nom d'un de ses amis, — était parti depuis quelque temps ,après avoir lu dans un journal français le récit des arrestations opérées par le parquet de Lille à la suite du double assassinat de Croix. Cette lecture l'avait bouleversé à tel point que le patron l'avait vu pâlir et trembler de tous ses membres. Quelques instants plus tard, il quittait l'hôtel .

Les policiers français, désespérant de le retrouver, repartirent alors pour Paris.

M. Claes, chef de la brigade judiciaire, décida cependant de continuer les recherches et il désigna, pour suivre cette affaire, M. Janssens, officier, et les agents Sneyers, Kints, Van Uyttrecht et Vrins. On savait en effet que Herr était un bonneteur et l'on supposait qu'il devait surtout opérer en chemin de fer. Les policiers convinrent donc d'organiser une active surveillance autour des gares. Il ne fallait pas espérer rencontrer la femme du malfaiteur, qui devait être prévenue. C'était donc une piste qui échappait aux policiers. Cependant, M. Tayart, commissaire à la 2e division, qui était au courant, finit par découvrir un ami de Gustave Herr. Celui-ci se mit à la disposition de la justice pour l'aider. Pendant plusieurs jours, il accompagna les agents qui, dès l'aube, se trouvaient aux gares qu'ils ne quittaient que le soir.

L'HOMME AUX TATOUAGES

Les policiers avaient en outre en leur possession le signalement et la photographie de Gustave Herr, qui devait être facilement reconnaissable. En effet, on savait qu'il avait le bras droit couvert de nombreux tatouages; il en avait même jusque sur le dos de la main Et à la joue gauche, il portait une grande cicatrice provenant d'un coup de verre reçu au cours d'une bagarre.

Enfin, vendredi matin, après une surveillance tenace de vingt-et-un jours les efforts des agents ont été couronnés de succès. Ils étaient aux aguets, à la gare du Midi, depuis quatre heures ,lorsqu'ils aperçurent un individu aux allures louches s'arrêtant sur le trottoir de l'avenue Fonsny, devant la gare du Midi. Un deuxième individu arriva, puis un troisième et enfin Gustave Herr qu'ils reconnurent aussitôt à sa cicatrice. Pour dissimuler ses tatouages de la main, il portait un gant gris bleu dont les doigts avaient été coupés, faisant accroire ainsi qu'il était blessé.

Très adroitement et avec l'aide de quelques agents en uniforme qui étaient de service à cet endroit, les policiers cernèrent le quatuor. Et les individus furent arrêtés avant même d'être revenus de leur surprise. On les conduisit au commissariat de police voisin et ensuite, on les emmena en voiture au siège de la brigade, rue Marché-au-Charbon. M. Janssens les fit fouiller sur-le-champ. Aucun d'eux n'était armé ; mais tous avaient en leur possession des cartes de bonneteau, une carte d'abonnement au chemin de fer et très peu d'argent. Une centaine de francs en tout. Les trois amis de Gustave Herr, des bonneteurs avérés, furent relâchés sur le champ. Quant à Herr, il fut maintenu en état d'arrestation du chef de rupture de ban d'expulsion, de part de faux nom et d'usage de faux. Il avait prix le faux nom de Simon pour se faire délivrer son abonnement et avait signé de ce faux nom.

Interrogé il déclara qu'il habitait avec sa femme dans une mansarde, rue des Tanneurs, 191. Des agents, dépêchés à cette adresse, reconnurent que c'était exact. Gustave Herr s'y faisait appeler Victor Cartier et sa femme Rosalie Desmet.

L'épouse Herr se trouvait encore au lit. On la fit s'habiller et on l'emmena à la brigade. Tandis que son mari était écroué, elle fut maintenue provisoirement à la disposition de la justice.

La Sûreté de Paris a été prévenue, par télégramme, de cette arrestation.

EPHÉMÉRIDES REGIONALES

Les Forçats de Bouchain

1er JUIN 1807

Il y a longtemps déjà que l'autorité publique et les simples particuliers gémissent sur l'état d'insécurité des prisons de notre département. Etablies, pour la plupart dans des édifices nationaux, construites pour une toute autre destination, elles n'ont ni les dispositions, ni même la solidité nécessaires pour refréner l'audace et la violence des criminels endurcis qui y sont renfermés.

Le terrible évènement, qui vient de se passer à Bouchain, est une nouvelle preuve des appréhensions que conçoivent tous les esprits éclairés.

Dans le dépôt de sûreté civil de cette ville, se trouvaient quinze condamnés aux fers, devant purger des peines de seize à vingt-quatre ans de galères. Depuis le 28 mai, ils attendaient la correspondance de la gendarmerie pour continuer leur route vers le bagne.

Ne voyant pas arriver la « chaîne », dont ils allaient faire partie, leur mauvais esprit se manifesta. Il y eut d'abord une mutinerie sournoise, des propos insolents. On les mit au cachot.

Ils ont alors recours à la ruse. Deux fois de suite, plusieurs d'entre eux se déclarent mourants, et cherchent à faire ouvrir la porte de leur geôle pendant la nuit.

Mais ce stratagème est évité. Ils se décident alors à agir en plein jour et par la force. Le premier du mois, au moment, où vers une heure et demie de l'après-midi, le concierge et sa femme leur apportaient la soupe à l'ordinaire, escortés de quatre hommes de la garde nationale, la rébellion, lentement préméditée, éclate à l'improviste.

Le concierge, suivi des gardes nationaux, qui tenaient la baïonnette croisée, venait d'ouvrir la grille du cachot ; sa femme était derrière lui, traînant le baquet à soupe. A peine la clôture est-elle entr'ouverte, le plus fort des prisonniers, un scélérat condamné à vingt-quatre ans de bagne, s'élance sur le concierge et le terrasse. Ses quatorze camarades foncent sur l'escorte et la bousculent. Débordés par le nombre, connaissant mal le maniement de leurs armes, les gardes nationaux sont culbutés après une lutte courte et opiniâtre. Un seul d'entre eux réussit à porter un coup de pointe à ses adversaires ; mais l'arme plie, et le forçat, s'emparant du fusil, le fracasse dans ses mains.

Au milieu de la mêlée, le concierge s'est relevé. Il saisit un fusil, poursuit les fugitifs, en met deux hors de combat, et se lance à la chasse des autres. Son épouse, femme vraiment courageuse, imite son acharnement. Elle repousse dans le cachot quatre des évadés, referme la grille et, courant vers la porte de la rue, rattrape, au passage, un autre fuyard, qu'elle saisit au collet, et maintient jusqu'à ce qu'on lui prête main-forte.

Dans le même temps, tout le quartier se mettait en mouvement. Des citoyens plein de bravoure se précipitent sur les prisonniers en fuite.. L'un d'eux est arrêté par les sieurs Pierre Maréchal et Jacques Leboucq ; un autre est obligé de se rendre sous le fusil du sieur Germain, officier retiré du service, au moment où la demoiselle Louise Blanc luttait avec lui pour l'arrêter.

Cependant, sept de ces condamnés manquaient, dont cinq avaient sauté le rempart. Un de ces derniers se cassa la jambe, dans ce saut dangereux, et fut ramassé au lieu de sa chûte.

Les autres avaient dirigé leur fuite vers un bois marécageux situé au Nord de Bouchain et qui est coupé d'une infinité de canaux dont on a extrait de la tourbe.

C'était une retraite sûre pour ces malfaiteurs, si on leur avait laissé le temps de s'y établir ; mais déjà toute la population de la ville et celle des villages de Rœulx et de Neuville, que le tocsin a rassemblée, est sur pied, et se divise en petits pelotons.

Une vraie chasse à l'homme commence.

A peine a-t-on fouillé le bois, que les sieurs Claisse, Emeric Béthune et Charles Legros, de Bouchain, se trouvent en présence d'un des évadés. Il leur résiste, et ils n'en viennent à bout qu'en le plongeant dans une tourbière.

—Plus loin, des habitants de Bouchain aperçoivent une trace imprimée sur l'herbe: ils la suivent, arrivent aux bords de la rivière de la « Nave », et se rencontrent avec les trois forçats, chefs du complot. Deux particuliers de Rœulx, Isidore Carpentier, cultivateur, et son beau-frère, Nicolas-Joseph Dufour, se présentent pour leur barrer le passage ; mais les trois scélérats, armés de bâtons, assomment à moitié Carpentier ; et repoussent Dufour, qui lutte contre eux à coups de fourche ; ils se jettent à l'eau et passent le courant à la nage.

On les entend crier : « Nous sommes sauvés ! »

C'était trop tôt. Trois jeunes gens de Bouchain les avaient gagnés de vitesse et se trouvaient déjà de l'autre côté de la « Nave » prêts à les bien recevoir. Ces jeunes gens sont Ernest et Charles Dronsart, le premier âgé de 25 ans et père de famille, le second âgé de 19 ans, tous deux fils du maire de Bouchain, et Frédéric Dhainaut, du même âge que les précédents.

Ils n'avaient pour armes que deux baïonnettes et un bâton. Ils ne se lancent pas moins à l'attaque des bandits. Le sieur Burgeat, de Bouchain, se joint à eux ; et une lutte acharnée s'engage.

Les trois condamnés qu'ils veulent appréhender se défendent à coups de triques. Dronsart, le jeune, et Dhainaut, ne peuvent les parer à temps et tombent blessés sur le sol.

Mais, ils se relèvent et rejoignent leurs camarades qui n'ont pas lâché prise. De leur bâton et de leurs baïonnettes, ils frappent les forcenés et ont la gloire de les voir succomber, enfin, le premier sous les coups de Dronsart aîné, le second sous ceux de Burgeat ; le dernier des bandits est terrassé par le jeune Dronsart.

Il ne restait à découvrir que deux fuyards. On n'a pu mettre la main sur eux. Ils ont sans doute des complices qui les ont cachés en ville ; car on n'en a découvert aucune trace dans la campagne. L'on désespère même de s'en emparer.

L'administration préfectorale a décidé que la belle conduite des volontaires qui ont contribué à débarrasser la société de criminels aussi déterminés serait inscrite en détail dans les Ephémérides du département ; et elle a cité au tableau d'honneur le brigadier de gendarmerie Turquin et le gendarme Laurent, pour le zèle et l'activité avec laquelle ils ont organisé la battue des bois.

Chronique Electorale

Les Elections Municipales complémentaires DE DENAIN

LISTE SOCIALISTE

Voici la liste des candidats présentés aux élections municipales par le Parti socialiste :

1. Carpentier J.-Bte, charron.
2. Dubus Auguste, professeur de travaux manuels.
3. Bulté Philippe, commerçant.
4. Stiévenard Aimé, commerçant.
5. Tampy Achille ,représentant de Cie.
6. Wasmes Joseph, débitant.
7. Noisier Alfred, charcutier.
8. Richez Victor ,mineur.
9. Vilcot Pierre-Joseph, débitant.
10. Malapel Arthur, mineur.
11. Surmont Louis, maraicher.
12. Méguelle Désiré.
13. Dramez Octave, mineur.

***

LE DEVOIR

Le manifeste que le parti socialiste adresse aux électeurs de Denain est un acte de loyauté et de franchise qui dicte à chacun son devoir.

Le parti a parlé : Tout socialiste digne de ce nom, tout travailleur conscient, n'a plus qu'à faire abstraction de toutes autres considérations, pour voter dimanche, en faveur de la liste élaborée par la section.

On ne peut admettre une seconde l'hypothèse qu'aucun suffrage de prolétaire ou de républicain de bon sens aillé à cet assemblage hybride de traîtres à la République et de sacristains en mal d'honneurs. Ce ne serait pas seulement le drapeau rouge, mais même le drapeau national qu'évoque la sainte ligue, qui seraient souillé par la présainte ligue, qui serait souillé par la pré-

Cet opprobre ne peut être envisagé !

Mais à côté du programme qui, par le vide et le bluff représente merveilleusement ses signataires, les réactionnaires de la Ligue emploieront d'autres manœuvres.

Inutile de parler de la pression éhontée à laquelle ils se livrent : menaces, promesses (les faveurs officielles d'après M. Poivre, seraient réservées aux meilleurs agents électoraux), et autres arguments tangibles.

Mais, on peut y compter, ils trouveront autre chose.

Là où on n'osera ouvertement faire de la propagande pour les Poires, dans tel milieu que l'on croira favorable, on fera adroitement prêcher « l'abstention ».

Avec les flagorneries habituelles à tous ceux qui ont à proposer quelque honteux marché, on attisera les vieilles discussions, on surexcitera, on exagérera telle rancune personnelle. Au besoin, Tartuffe avouera : « Certes, cher ami, cher camarade, nous connaissons vos convictions, nous les respectons, nous ne vous demandons pas de voter pour nous. Mais, voyons, vous ne risquez rien à vous abstenir, pour cette fois vous n'allez pas oublier ceci, passer l'éponge sur cela... »

Nous le répétons, nous nous refusons à faire à un seul électeur l'injure de le croire sensible à ces jésuiteries. Cependant, nous devons mettre en garde contre tous les pièges possibles d'adversaires félons, d'ennemis sans pudeur et sans scrupules.

C'est donc à la conscience de tous que nous adresons cet appel :

Il faut voter. Au même titre que le suffrage réactionnaire, l'abstention est un crime, une trahison envers le socialisme et envers la République !

Denain socialiste ne verra pas cette honte !

***

Soyons justes

M. Godin, conseiller général et conseiller municipal à Douai, est allé dimanche dernier pérorer à Denain, dans une réunion, organisée par une ligue qu'on dénomme, « Ligue des Poires » et qui compte parmi ses meilleurs militants beaucoup de réactionnaites de marque et des républicains à l'eau de rose.

Cette ligue eut pour parrains MM. Motte, ancien député de Roubaix, et Emile Ferré, rédacteur en chef de l'« Echo du Nord »; voilà pour les incrédules.

S'il faut encroire les journaux, M. Godin, dans une péroraison enflammée aurait déclaré que le péril à droite n'existait pour ainsi dire plus ; qu'il se trouvait plutôt à gauche.

Naturellement les vrais républicains et socialistes de l'arrondissement de Valenciennes opposent à l'élu de la réaction du canton-ouest de Douai, le langage qu'a tenu M. de Lauwereyns, radical, à la conférence Jaurès, dimanche à Valenciennes.

M. de Lauwereyns a déclaré nettement, que bien qu'il n'admettait pas la doctrine socialiste il serait toujours fidèle au bloc de gauche.

Il faut être juste pour M. Godin. La conclusion de son grrrand discours à Denain, qui parait-il va révolutionner cette grande ville profondément républicaine et socialiste serait que réaction et calotte sont moins dangereux pour la République que le socialisme qui est d'après lui un péril à gauche.

Est-ce que M. Godin pouvait vraiment tenir un autre langage, la tactique qu'il a préconisée à *la ligue des poires à Denain*, a été la règle de sa manière de faire, en politique, jusqu'à présent.

Est-ce que pour se faire élire, pour une fois conseiller général, il n'a pas pactisé avec les pires réactionnaires.

Il est vrai que par ses agissements, il en est arrivé à mécontenter tout le monde, même les réactionnaires qui l'ont élu.

Les vrais républicains démocrates et socialistes de l'arrondissement de Valenciennes peuvent se rassurer. La tactique politique d'orientation à droite prônée par M. Godin ne peut pas avoir d'effet durable. Elle est d'ailleurs en agonie dans l'arrondissement de Douai, à tel point que M. Godin, ne peut pas être et ne sera pas le candidat du parti radical au renouvellement de son mandat de conseiller général en juillet prochain.

Et c'est cet homme mort au point de vue politique qui est allé pour donner un souffle de vie à la Ligue d'union à droite de Denain.

Vraiment c'est de la déveine pour ce parti là.

***

Les Elections cantonales dans le Pas-de-Calais

Fédération socialiste du Pas-de-Calais

Le Comité fédéral se réunira à Lens, salle de la Justice de paix, dimanche 2 juin, à deux heures du soir.

Ordre du jour : 1. Désignation des candidats aux élections cantonales ; 2. Congrès de Boulogne ; 3. Questions diverses.

Dernière Heure

L'incendie de l' « Algésiras »

Le capitaine du vaisseau-école en Conseil de guerre. — Acquittement.

Toulon, 31 mai. — Un conseil de guerre spécial, présidé par le contre-amiral Richard Foy, s'est réuni ce matin, pour entendre le capitaine de frégate Bonnet, commandant de l' « Algésiras », sur l'incendie qui a détruit ce vaisseau-école. Le rapport de la commission d'enquête est très favorable au commandant Bonnet qui est représenté comme un excellent officier ayant déjà fait preuve d'excellentes qualités lors du naufrage du « Sully » dont il était commandant en second. Toutes les dépositions des témoins s'accordent à reconnaître que toutes les dispositions avaient été prises pour combattre l'incendie que l'on redoutait tout particulièrement en raison de l'état du navire très vieux et dont toutes les parties étaient recouvertes d'une épaisse couche de peinture.

L'enseigne Dorémus, qui était de garde au moment où l'incendie se déclarait, a fait une émouvante déposition dans laquelle il a dit les rapides progrès du feu qui, en dix minutes, avait envahi le navire dans toute sa longueur. Il avait fait aussitôt crier le branle-bas dans toutes les batteries, mais la fumée était tellement intense que l'on n'avait pas pu pénétrer dans l'intérieur. Quand il avait fait l'appel, il s'était aperçu que trois matelots manquaient, les nommés Jouffriault, Delumot et Chalat. Ces trois marins avaient péri ; on n'a retrouvé que le pied de l'un d'eux.

Le président du conseil de guerre a déploré qu'il n'y ait pas eu à bord ni clairon, ni tambour pour sonner le branle-bas.

Le conseil de guerre a rendu, à l'unanimité un jugement acquittant le capitaine Bonnet.

LA GREVE GÉNÉRALE des Inscrits Maritimes

A Dunkerque

Le comité des gens de mer de Dunkerque vote à l'unanimité la grève générale.

(Par Téléphone)

Le comité des gens de mer de Dunkerque a reçu dans la soirée de jeudi, le télégramme suivant :

« En vertu mandat. Comité exécutif a déclaré Grève Générale, faites le nécessaire ».

Le citoyen Hannebique, Secrétaire du Syndicat des *Inscrits Maritimes*, qui *siégeait* en permanence à la Bourse du Travail, en prévision de cet évènement, a aussitôt prévenu ses camarades de la grave décision qui venait d'être prise par le Comité exécutif et il a été décidé qu'une grande réunion aurait lieu vendredi soir, à la Bourse du Travail et que tous les Inscrits Maritimes de tous grades et de toutes spécialités y seraient convoqués.

M. Girou, capitaine au cabotage, Président du Comité de Défense des Gens de Mer pour la Section de Dunkerque, a tenu une réunion au local du Syndicat, rue des Bassins, dans une des dépendances du Café Continental.

Le télégramme suivant a alors été adressé au Comité exécutif de Marseille :

« Reçu dépêche. Tous prêts, faire Grève demain midi, sauf avis contraire. Fixez date ».

Dans l'après-midi, le citoyen Hannebique a reçu la réponse suivante :

« SOMMES EN GREVE. FAITES COMME NOUS ».

LA REUNION DES INSCRITS

La grève a été votée.

Une réunion des inscrits maritimes a eu lieu, hier soir, à la Bourse du Travail où toutes les catégories : inscrits maritimes, capitaines au long cours, capitaines au cabotage, mécaniciens, chauffeurs, matelots, pêcheurs,lamaneurs,étaient représentées. L'auditoire se composait de 800 personnes environ.

La réunion est présidée par M. Giroux, délégué des capitaines au cabotage. Celui-ci donne lecture des dépêches échangées avec le comité exécutif de la fédération à Marseille et le comité des gens de mer de Dunkerque.

Interrompu par les cris de vive la grève et les applaudissements, M. Giroux rappelle qu'à la dernière réunion, les inscrits de Dunkerque s'étaient déclarés prêts à faire la grève générale si le Gouvernement leur refusait satisfaction.

Le Gouvernement, ayant refusé, c'est le moment de montrer qu'ils sont des hommes de parole.

C'est pourquoi le comité des gens de mer de Dunkerque, d'accord avec la Fédération des inscrits maritimes, propose de déclarer, dès maintenant, la grève générale.

M. Giroux lit une dépêche du Havre où les inscrits sont en grève (tonnerre d'applaudissements) ; il termine en recommandant le calme et déclare que les rôles seront déposés ce matin.

Ce discours est salué par le cri de « Vive la grève pour tous .

Après M. Giroux, le citoyen Hennebique, secrétaire du syndicat des inscrits, vigoureusement applaudi, rappelle les revendications des inscrits.

La caisse des invalides de la marine, dit-il, a été pillée par l'Etat ; l'Etat doit rendre ce qu'il nous a pris. Nous voulons le projet Siegfried qui seul nous assure la justice et non pas le projet Thomson. L'assemblée décide que tous les inscrits, sans distinction, devront participer à la grève, même les équipages des remorqueurs que le comité proposait d'exempter. Deux remorqueurs pourront être mis sous pression. En cas de sauvetage et en cas d'incendie ou sinistre le comité de grève fournira des équipes de secours.

Il est décidé en outre que le service des bateaux-feux, qui *sillonnent* à l'entrée du fenal, sera assuré.

Plusieurs orateurs parlent ensuite.

La grève générale étant décidée à l'unanimité, l'asemblée nomme immédiatement le comité de grève qui sera ainsi composé : capitaines au long cours, Lerou et Corronader ; suppléants, Gauvri et Léon Truck ; capitaines au cabotage, Giroux et Houslaud ; *mécaniciens*, Benteu père, *Neufeglise Albert* et Madron ; matelots, Fradet, Decoutter, Coatantyec ; chauffeurs, Hennebique, Bernet et Fradel.

A la fin de la réunion, un ordre du jour, conforme à celui voté par les inscrits de Marseille, a été adopté.

LES EQUIPAGES EN GREVE

Voici quels sont les bateaux français actuellement dans le port avec le nombre des hommes d'équipage :

Ville-de-Strasbourg (C. Bat. Nord), 26 hommes ; Ville-de-Boulogne (C. Bat. Nord), 17 ; Ville-de-Rochefort (C. Bat. Nord) 24 ; Ville-de-Constantine (C. Bat. Nord), 24 ; Aamiral Latouche-Tréville (Charg. Réunis), 16 ; Amiral Aube (Charg. Réunis), 15 ; Cordilleras (Charg. Réunis), 40 ; Louqsor (Messageries Maritimes), 71 ; Gange (Messageries Maritimes), 66 ; Emilie (Becq), 17 ; Jeanne d'Arc (Compagnie Brestoise), 4 ; San Martin (Denain-Anzin), 19 ; Oranie (Compagnie Oranaise), 27 ; Villequier (Compagnie Marseillaise), 24 ; Amiral Lhermitte (Compagnie Néerlandaise), 10 ; Madeleine, 3 mâts (Bordes), 40 ; JeanBart, goélette, 5 ; Louis, goélette, 4 ; Jeune France, goélette, 5.

Total : 454 hommes.

A ce nombre il faut ajouter les pilotes les lamaneurs, les équipages des remorqueurs, les pêcheurs, etc.

***

A SAINT-NAZAIRE

Saint-Nazaire, 31 mai. — Un comité de la grève a été constitué au cours d'une réunion tenue à la Bourse du Travail.

A NANTES

Nantes, 31 mai. — Le comité de défense des gens de mer a décidé définitivement la grève générale des inscrits maritimes pour demain. De ce fait, les marins ont déposé leurs rôles cet après-midi.

AU HAVRE

Le Havre, 31 mai. — Les inscrits maritimes ont acclamé l'ordre du jour du comité de Marseille déclarant la grève générale.

A MARSEILLE

Marseille, 31 mai.— La grève générale des inscrits maritimes se poursuit sans incident. 23 navires ont désarmé.

A NICE

Nice, 31 mai. — Les inscrits maritimes des voiliers ont rendu leurs rôles. Parmi les vapeurs qui étaient dans le port l'un d'eux est parti pour Gênes.

Ce soir, les conseils d'administration de tous les postiers maritimes ont tenu une réunion secrète pour arrêter les termes d'une lettre à envoyer au gouvernement.

Commission sénatoriale des Finances

M. POINCARE ELU RAPPORTEUR GENERAL

Paris, 31 mai. — La commission sénatoriale des finances s'est réunie sous la présidence de M. Saint-Germain, vice-président.

Au début de la séance, le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Poincaré :

« J'apprends, en arrivant au Sénat, que, malgré la lettre que j'avais écrite à la commission, la majorité de mes collègues a voté pour moi dans l'élection du rapporteur général.

Je regrette infiniment de ne pouvoir me charger de ce mandat dans les conditions où il m'est confié.

Du moment que la candidature de notre ami M. Gauthier, rapporteur de l'an dernier, restait, comme il était naturel, posée devant la commission, j'avais déclaré que je ne voulais pas accepter les fonctions qu'il a remplies à la satisfaction générale. Il m'est très pénible d'être élu en concurrence avec un collègue pour qui je professe autant d'estime que d'amitié.

Je vous prie de faire agréer ma démission de rapporteur général par la commission des finances. »

Après lecture de cette lettre, M. Gauthier demande la parole et *s'exprime ainsi* :

« La majorité de la commission des finances, qui s'est prononcée hier contre moi, a marqué de ce fait le dissentiment économique qui existe entre elle et moi. Je ne pouvais être son rapporteur général.

Vous comprendrez, dès lors, que je ne pose pas à nouveau ma candidature. J'y renonce d'autant plus volontiers que je reprends ma liberté d'action et que cela me permet de voter pour mon ami M. Poincaré, de le remercier des paroles d'amitié que sa lettre de démission contient à mon endroit et de rendre un hommage public à sa parfaite loyauté. »

Le président déclare alors le scrutin ouvert.

M. Poincaré est élu à l'unanimité des voix moins une, la sienne.

M. Poincaré, en remerciant ses collègues, déclare accepter le mandat qui lui est confié.

Le Renouvellement des Conseils généraux

LA DATE DES ELECTIONS

Paris, 31 mai. — Le gouvernement va très prochainement fixer la date du renouvellement par moitié des conseils généraux qui doit, on le sait, avoir lieu cette année. Selon toutes probabilités, il optera entre les dates du 21 et du 28 juillet.

Avant de se déterminer, M. Clémenceau consulte les députés et sénateurs en vue de choisir la date qui permettra de réunir le plus grand nombre d'électeurs possible avant les travaux de la moisson qui forcent un certain nombre d'ouvriers agricoles à s'éloigner de leurs communes respectives.

La perte du « Chanzy »

LE CUIRASSE A COULE

Paris, 31 mai. — L'amiral Boisse vient de télégraphier au ministère que, sous l'effet de la mer, les déchirures du *Chanzy* se sont agrandies. Les cloisons étanches ont cédé peu à peu et le bâtiment a coulé par l'arrière au cours de la dernière nuit.

Le personnel est absolument indemne et a été réparti sur les autres bâtiments. Une grande partie du matériel a été sauvée.

La Fête nationale de Jeanne d'Arc

Paris, 31 mai. — La commission chargée d'examiner la proposition de loi, votée par le Sénat, tendant à instituer une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc, a constitué aujourd'hui son bureau. Ont été élus : Président, M. Louis Martin ; vice-président, M. d'Alsace ; secrétaire, M. Gioux ; rapporteur, M. Vazeille. Puis les commissaires ont développé chacun leur opinion sur le fond de la question. Il résulte de cette conversation que 8 membres sur 11 sont partisans du projet au Sénat. Les autres, MM. Bérard, Dessage, Gioux, tout en protestant de leur admiration pour l'héroïne, ne jugent pas à propos d'instituer une nouvelle fête nationale.

La commission a décidé d'entendre prochainement le gouvernement.

COURS DES COTONS

Le Havre, 31 mai. — Cours de clôture du marché des cotons. — Tendance calme 41,00 Mai, 81,00 — Juin 79,00 — Juillet et Août 80,25 — Septembre 80,00 — Octobre 79,75 — Novembre 79,12 — Décembre 78,50 — Janvier et Février 78,25 — Mars et Avril 78,00.